Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-05

L'an deux mil vingt-six le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, ~~Fabienne LE FOLL~~.

Absents excusés :

Fabienne LE FOLL qui a donné procuration à Loïc BIDAULT
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 janvier 2026

2026-05 : MAISON POUR TOUS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES HORAIRES D'OUVERTURES AUPRES DE LA DRAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de la nouvelle médiathèque Maison pour Tous,
VU la volonté de la commune de proposer des horaires d'ouverture élargis et adaptés aux besoins des habitants,
VU la nécessité de mobiliser les moyens humaines et financiers supplémentaires afin de garantir des plages d'ouverture régulières et pérennes,
VU la possibilité d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre du soutien aux horaires d'ouverture des bibliothèques,
VU que le recrutement d'un agent dédié à l'élargissement des horaires d'ouverture est intervenu antérieurement au dépôt du dossier de demande de subvention, avec une date effective de prise de fonctions fixée au 1er décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_05-DE

L'amplitude et la régularité des horaires d'ouverture constituent un enjeu majeur de l'accès de la lecture public.
Elles permettent de favoriser la fréquentation de la médiathèque par l'ensemble des publics (actifs, scolaires, familles, séniors).
La mise en œuvre du projet de la médiathèque *Maison pour Tous* se traduit par une augmentation significative des horaires d'ouverture au public, passant de 4 heures hebdomadaires actuellement à 23 heures par semaine à partir de cet été, sous réserve du respect du planning des travaux, soit une hausse de près de +475 % du temps d'ouverture, dont deux jours avec une ouverture continue sur le temps méridien.

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL
Matin		10h-12h (2h)	10h-12h (2h)			10h-12h (2h)		
Après-midi		15h-18h (3h)	12h-18h (6h)	15h-18h (3h)	15h-18h (3h)	12h-14h (2h)		
Total		5h	8h	3h	3h	4h		23h

Le soutien financier de la DRAC contribuerait à assurer la pérennité et la qualité du service public proposé.
Conformément aux échanges avec la DRAC, deux plans de financement estimatifs doivent être établis et transmis, couvrant respectivement les périodes :

- Du 1er décembre 2025 au 31 décembre 2029 (soit cinq années),
- Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 (soit quatre années),

La commune entend solliciter la subvention de la DRAC sur la base des taux d'intervention maximaux envisageables, soit 70% pour les trois premières années et 35% pour les deux dernières années, dans la limite des taux effectivement retenus par la DRAC lors de l'instruction du dossier.

Les plans de financement devront mentionner la date effective de recrutement, être datés et signés par Monsieur le Maire. Les plans de financement sont des estimations prévisionnelles de l'évolution de la masse salariale, en tenant compte notamment :

- Du changement de catégorie de l'agent,
- Des changements d'échelon,
- Des évolutions éventuelles de grade,
- Des revalorisation éventuelles de grade,
- Des revalorisations indiciaires réglementaires.

Le coût du poste est calculé sur la base du traitement brut indiciaire correspondant aux grades successifs occupés, hors RIFSEEP et primes éventuelles, et incluant les charges patronales, de manière à ce que l'aide intègre l'évolution statutaire prévisionnelle de l'agent en poste.

La situation de l'agent est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bretagne dans le cadre du dispositif de soutien à

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_05-DE

l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, pour la médiathèque « Maison pour Tous » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et transmettre à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bretagne les plans de financement prévisionnels nécessaires à l'instruction du dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne pour l'extension des horaires d'ouvertures de la médiathèque « Maison pour Tous » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT DOLAY
Côtes-d'Armor

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_05-DE

ANNEXE 1 : SITUATION DE L'AGENT

SITUATION DE L'AGENT

Arrivée	1er décembre 2025
Grade	Assistant de conservation principal de 1ère classe
Echelon	3
Indice brut	484
Indice majoré	424